

CDI - Encadrant technique maîtrise de l'énergie H/F



Prise de poste au 15 août 2022



CDI



Nous valorisons les expériences variées !



1800€/ 1900€ € brut mensuel

Vous cherchez à rejoindre un projet qui a du sens ?

Être encadrant technique au sein du Groupe Ulisse, c'est œuvrer chaque jour pour l'insertion de publics en difficultés professionnelles.

Vos expériences et vos compétences sont vos principaux atouts pour intégrer ce projet, nos encadrants sont issus de tous les milieux professionnels. L'encadrant technique anime, organise et encadre le travail des équipes de salariés en parcours d'insertion positionnés sur les postes de conseillers énergie (diagnostics sociotechniques et préconisation de bons usages à destination des ménages en précarité énergétique).

Dans ce cadre vous prenez en charge les tâches suivantes :

- Assurer un encadrement pédagogique des équipes de conseillers énergie.
- Être en lien avec les prescripteurs qui repèrent les ménages et réceptionner les fiches de détection / liaison
- Contacter les ménages pour confirmation de rendez-vous et organiser le planning des visites, selon les disponibilités des conseillers énergie
- Participer aux visites à domicile en binôme avec les salariés en parcours
- Renseigner et/ou s'assurer du bon renseignement de la grille de visite lors du diagnostic sociotechnique
- Participer à l'évaluation des acquis professionnels et comportementaux des salariés en parcours, en coordination avec le Conseiller en Insertion Professionnelle

Savoir faire

- Connaissance du secteur du bâtiment et de l'énergie dans les logements
- Connaissance des acteurs du social

Savoir être

- Empathie, altruisme
- Discrétion
- Confidentialité
- Rigueur

Vous êtes amené(e) à effectuer des déplacements sur le bassin grenoblois

Type de contrat

Contrat à durée indéterminée
Contrat tout public

Durée du travail

28 Heures hebdomadaires
horaires normaux

Salaire

Mensuel € 1.800 à 1900 € /12.0 mois

Envoyez CV et lettre de motivation à candidatures@ulisse38.com